

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 14 février 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D132025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE
Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET
Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :
14/02/2025

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLOM Christophe a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à
M. ALBENQUE Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AUPRES DE L'ETAT : SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire présente un devis pour l'installation d'un dispositif pour répondre aux exigences du plan particulier de mise en sureté à l'école publique.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat pour la sécurisation des établissements scolaires.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		1 532.52 €	20 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		1 532.52 €	20 %
Union européenne			
Etat –	FIDP	6 130.08 €	80 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		6 130.08 €	80 %
TOTAL HT	Travaux	7 662.60 €	

*Dans la limite de 80%

Reception en préfecture
001-210103206-20250221-D132025-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat pour la sécurisation des établissements scolaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 24 février 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX